

## Rapport de la Commission technique

### Préavis municipal n° 36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant

Gland, le 07 avril 2023

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 36, composée de :

Binggeli Steve	GdG
Annen Katia	GdG
Gremion Yvan	PS – Les Vert·e·s
Haesslein Timothée	PLR
Pernet Alain	UDC

s'est réunie le mardi 4 avril à 18h30 à la salle Mont-Blanc à Montoly, en présence de Madame Christelle Giraud-Nydegger, Municipale responsable, et de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef du Service des infrastructures et de l'environnement.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions.

#### Préambule

Les communes d'Arzier – Le Muids, Genolier et Gland sont liées par une convention d'entente intercommunale fixant les modalités d'exploitation des eaux de la source du Montant qui représente leur ressource principale pour la distribution en eau potable.

Une récente expertise, menée par un bureau d'ingénieurs, ainsi que les bilans d'exploitation des années précédentes ont permis d'élaborer un programme de travaux devant être menés à la fois pour rénover et optimiser les installations de la station du Montant de sorte à assurer sa capacité à produire une eau potable conforme à la législation.

Le programme se compose de huit mesures, les sept premières relevant de travaux électromécaniques et la dernière de travaux de génie civil :

- a) Installation d'une sonde de mesure UV254 des eaux brutes afin d'assurer un suivi de la matière organique en sortie des cuves d'eaux brutes.
- b) Déplacement de la mesure de turbidité en sortie de cuve d'eaux brutes.
- c) Remplacement des pompes doseuses de floculant par des pompes doseuses avec débitmètre intégré pour optimiser le suivi et le dosage du coagulant.

- d) Remplacement et augmentation de capacité des générateurs d’ozone actuellement en fin de vie.
- e) Renouvellement du charbon actif en grain (CAG) dont la capacité d’adsorption est aujourd’hui arrivée à saturation.
- f) Régulation optimisée du lavage des filtres à sable et des filtres CAG.
- g) Intégration d’une mesure de chlore résiduel en aval direct de l’injection pour optimiser le dosage du désinfectant
- h) Rénovation des réservoirs d’eau brute et d’eau traitée.

Au regard de ces mesures, il est à relever que plusieurs éléments de la station, tels les générateurs d’ozone et les filtres à charbon actif, sont d’ores et déjà en fin de vie. C’est aussi la raison pour laquelle, lors d’événements de pluie conséquents, la station fonctionne parfois au ralenti ou doit même s’arrêter, obligeant alors les autorités à faire appel à la SAPAN.

Le projet de rénovation et d’optimisation des installations de la station du Montant s’étend d’avril 2022 à juin 2024 et il a été pensé pour que la station puisse continuer à fonctionner malgré les différentes interventions.

### Questions posées par la Commission technique

- Compte tenu du coût des travaux, estimé à un montant de CHF 1'550'000.-, n’aurait-il pas été envisageable de construire une nouvelle station ?

Fondamentalement, les locaux de la station sont en bon état et ont été bien entretenus. De plus, la conception du traitement de l’eau de la station du Montant reste d’actualité, même s’il y a des évolutions technologiques. Enfin, il faudrait maintenir la station actuelle en activité, parallèlement à la construction d’une nouvelle, car les communes ne seraient autrement plus approvisionnées en eau potable. Le montant important des travaux découle du fait qu’ils arrivent un peu tard par rapport à la durée de vie de certaines installations.

- Quelle est la durée de vie des nouvelles installations d’exploitation décrites dans les mesures ?

Leur durée de vie est d’environ vingt à vingt-cinq ans et leur amortissement devrait se faire sur dix ans. Par le passé, l’erreur qui a été faite est d’avoir attendu trop longtemps pour renouveler et optimiser les installations. Le nouveau budget de fonctionnement prévoit une rénovation régulière, comme c’est le cas pour les filtres à charbon qui seront changés respectivement dans quatre, cinq et six ans. A l’avenir, cela permettra une meilleure gestion du budget.

- Le préavis ne mentionne pas la problématique des micropolluants, ne conviendrait-il pas de prévoir des installations pour les mesurer ?

Les micropolluants sont plutôt présents dans l’eau du lac ou les eaux réutilisées dans les zones urbaines. L’eau de la source du Montant est surtout constituée d’eau de pluie et de la neige qui contiennent de très faibles niveaux de micropolluants. Dans tous les cas, des appareils de télégestion permettent de mesurer la qualité de l’eau et des échantillons sont transmis toutes les deux semaines au laboratoire de Lausanne pour être soumis à des tests approfondis.

- Est-ce qu’il aurait été envisageable de remplacer l’approvisionnement en eau potable de la source du Montant par de l’eau du lac ?

Le traitement de l’eau du lac est environ cinq fois plus cher que celui de la source du Montant, c’est pourquoi les coûts augmentent lorsqu’il faut faire appel à la SAPAN durant les périodes de sécheresse ou de piques de turbidité. De plus, la capacité de pompage dans le lac n’est pas suffisante pour alimenter toutes les communes environnantes et elle ne constitue pas une solution écologique si l’on tient compte de l’énergie requise pour approvisionner les communes d’altitude plus élevée. Enfin, l’eau du lac n’est pas un bien en libre-service et son pompage est soumis à réglementation.

- Est-ce qu'il y aurait d'autres sources qui pourraient être exploitées à Gland ?

Il existe plusieurs sources privées et des études sont menées notamment dans la région du Golf. Néanmoins, ces sources ne sont pas assez abondantes pour couvrir les besoins de la commune. Il convient aussi d'éviter que la nature soit trop à la merci de l'Homme

- Que se passerait-il si le conseil communal refusait cette demande de crédit d'investissement ?

Les conseils des communes d'Arzier – Le Muids et Genolier ont déjà approuvé le préavis de demande de crédit d'investissement. En tant que membre de l'entente, la Ville de Gland a le devoir d'exploiter et de traiter l'eau. Cas échéant, le Canton pourrait contraindre la Ville en lui imposant un plan d'action ou en lui retirant sa concession. En d'autres termes, le refus du préavis pourrait priver la population glandoise de sa principale ressource en eau potable.

### Vœux

La Commission souhaite que la Municipalité reste attentive au développement des nouvelles technologies dans le traitement de l'eau afin de s'assurer de l'actualité des installations de la station.

### Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique confirme avoir reçu réponse à toutes les questions posées lors de la séance du 4 avril et vous recommande, à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- i. d'accepter le préavis municipal n°36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant ;
- ii. d'accorder un crédit de CHF 1'550'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- iii. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 775'000.-.

### Signatures des membres de la Commission

Binggeli Steve, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Annen Katia
Gremion Yvan
Haesslein Timothée
Pernet Alain